Union Africaine des Consommateurs

CONFERENCE DE PRESSE

24 Novembre 2017 à Douala

Organisation continentale à but non lucratif et fédératrice des organisations des consommateurs d'Afrique
269, Avenue Garouang Quartier Djambal Bahr 2ème Arrondissement BP: 1385 Ndjamena Tel : +235 66 20 51 34
Email:unionafricainedesconsmmateurs@gmail.com

Madames et Messieurs les journalistes et techniciens représentants les chaînes de Télévision basées à Douala ;

Chers collègues leaders des associations de consommateurs de la sous-Région Afrique Centrale et membres de l'Union Africaine des Consommateurs.

Je voudrais vous remercier pour l'honneur qui nous a été fait en répondant positivement à notre invitation pour la présente conférence de presse.

Mes collègues et moi avons voulu saisir cette opportunité de l'atelier Régional organisé par la CEMAC et la CNUCED sur le renforcement de la concurrence et de la protection du Consommateur en Afrique Centrale pour nous entretenir avec vous sur la problématique de la protection du consommateurs en Afrique.

1) Etat des lieux

Comme vous, les citoyens consommateurs africains sont confrontés à de multiples défis et enjeux :

- Le développement croissant des Maladies non transmissibles qui constitue des menaces importantes à la santé publique et au développement en Afrique dans les prochaines années ;
- L'Afrique est un véritable dépotoir de produits de mauvaises qualité en provenance d'autre régions du Monde ;
- L'économie numérique avec les problèmes liés aux nouvelles technologies, les rapports entre les autorités de régulation des télécommunications, les opérateurs des Télécommunications et les consommateurs, les paiements par le Mobile, le E-Commerce, la portabilité des numéros de téléphone, la cybersécurité, la cybercriminalité etc ;
- La présence massive des multinationales dans les différents domaines de consommation (alcool, tabac, produits agro-alimentaires, téléphonie mobile, eau, énergie, compagnies aériennes ;) ;
- Le réchauffement climatique –dont les conséquences frappent déjà l'Afrique et ses consommateurs- est pourtant en grande partie par nos choix et modèles de consommation ;
- la gestion des ressources naturelles (eau, terre, ressources énergétiques, forêts) dont la durabilité –source de notre survie présente et future en tant que consommateurs- dépend aussi en grande partie de nos choix et modèles de consommation.
- Les négociations commerciales régionales et internationales ;
- L'engagement de l'Union Africaine pour la création d'un marché commun africain tel que le préconise le Traité d'Abuja et d'autres accords d'intégration régionale : l'espace de l'UNION AFRICAINE qui regroupera à l'horizon 2020 plus d'un milliard de consommateurs, constitue aujourd'hui un enjeu économique important.

- L'intégration économique en cours dans les différentes sous régions du continent et au niveau continental, entraînera des ouvertures de frontières, occasionnant une circulation rapide des produits et services de consommation à l'intérieur du continent. Cette intégration africaine induira nécessairement une communauté de consommateurs soumis aux mêmes règles et aux mêmes contributions citoyennes, c'est pourquoi, il est impératif et nécessaire pour les organisations de Consommateurs du Continent Africain d'unir leurs efforts dans l'optique de mieux défendre les intérêts de l'ensemble des consommateurs du Continent.

Malheureusement, très peu de pays disposent des cadres règlementaires efficaces de protection du Consommateur. En Afrique centrale par exemple, seuls le Cameroun et le Tchad disposent des lois entières sur la protection du consommateur même si beaucoup reste à faire pour leur mise en œuvre effective par le manque des textes d'application y afférentes.

Par ailleurs, nous sommes déjà dans un monde où les marchés influencent fortement le leadership des gouvernements africains. En effet, les marchés dictent aujourd'hui leurs lois à l'économie et même à l'orientation à donner aux politiques publiques à telle enseigne que les gouvernements des pays africains se plient aux caprices et aux dictats des marchés ; alors que l'équation du marché entre l'offre et la demande ne peut fonctionner de manière efficiente sans une demande organisée.

Les organisations de consommateurs qui ont émergé dans les années 1990 ont essayé d'apporter leur contribution sous différentes formes mais leurs contributions dans la recherche des solutions alternatives tant au niveau national, régional et international n'ont pas été à la hauteur des attentes des citoyens consommateurs et des autres parties prenantes.

C'est ainsi que nous avons décidé de mettre en place lors du Forum Panafricain sur la protection des consommateurs de Juillet 2015 à Ndjamena, une organisation Continentale à but non lucratif et fédératrice des associations des consommateurs d'Afrique. Il s'agit de l'**Union Africaine des Consommateurs** (**UAC**) qui est une plate-forme d'échanges, de concertation et d'actions sur toutes ces interrogations découlant des relations entre les consommateurs et les opérateurs économiques.

L'Objectif global de l'UAC pour les 4 premières années, est de faire de l'UAC, une plateforme respectée et crédible pour la protection des consommateurs en Afrique.

A ce jour, nous comptons 26 membres de 25 pays d'Afrique toutes les sous régions confondus.

Cette conférence de presse participe des actions prioritaires du Bureau exécutif de l'UAC qui consiste à promouvoir la visibilité de l'Union Africaine des consommateurs comme structure faîtière du mouvement consumérisme en Afrique.

2) Perspectives de l'UAC

En termes de perspectives, nous travaillons dans le sens de :

1) Poursuivre la visibilité et l'opérationnalisation de l'UAC ;
2) Amener les associations des consommateurs à influencer les politiques de consommation et de développement au niveau national ;
3) Améliorer les relations entre les organisations des consommateurs, des Gouvernements, des organismes régionaux et sous régionaux, la Communauté d'affaires ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en vue d'une perception commune des enjeux et des sujets majeurs en matière de consommation en Afriques pour leur prise en compte dans les politiques ;
4) Renforcer les capacités techniques des associations membres de l'UAC ;

En s'appuyant sur les thématiques ci-dessous :

1) le renforcement du cadre législatif et réglementaire de protection du consommateur au niveau national, sous régional et régional ;
2) la participation des consommateurs à la mise en place de la zone de libre-échange par l'UA.
3) l'accès aux services de base (Eau, Electricité, Santé, TIC…).
4) les normes de qualité, les procédures de contrôle des aliments, la promotion des produits locaux ;
5) la lutte contre les Maladies non transmissibles (MNT)
6) la souveraineté alimentaire, les changements climatiques et l'accaparement des terres ;
7) le contrôle citoyen.

Dans le cadre de l'intégration régionale en cours, l'UAC salut à juste titre les projets de Directives sur la protection du Consommateur et le renforcement du règlement sur la Concurrence en Afrique Centrale. Ce chantier juridique renforcera à n'en point douter le cadre institutionnel pour une protection efficace des consommateurs d'Afrique centrale.

Il n'est superflu de rappeler que l'adoption en cours de la Directive sur la protection du Consommateur sera une première pour les organisations d'intégration sous régionale en Afrique.

Nous encourageons vivement les gouvernements de la Sous Région Afrique Centrale pour une mise en œuvre effective de ces textes.

L'UAC exhorte la CNUCED, partenaire technique des gouvernements sur les questions commerciales de multiplier de telles initiatives pour accompagner les autres sous régions économiques africaines à promouvoir et à harmoniser les politiques de protection des consommateurs.

L'Union Africaine des Consommateurs entend mener des activités de plaidoyer au niveau de l'Union Africaine et d'autres instances sous régionales et Régionales Africaines pour une meilleure prise en compte des enjeux.